



Numéro 26

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

septembre 2025

Sommaire

Négociations : La direction à la recherche de nouvelles économies sur notre dos !.....1
Mutuelle : l'intersyndicale (sans la CFDT) assigne Inetum.....3
Bye bye CRA35 : pour le meilleur ou pour le pire ?.....3

Dans cette communication semestrielle, vous trouverez les événements marquants de l'actualité au sein d'Inetum que nous avons abordé dans nos tracts au cours des derniers mois.

Nous suivre



contact@sudgfi.fr



adhesion.solidairesinformatique.org

Négociations : La direction à la recherche de nouvelles économies sur notre dos !

À 3 mois de la fin de validité de l'accord télétravail, la direction a enfin décidé de rouvrir les séances de négociations.

Alors que les délais sont courts pour négocier un nouvel accord télétravail qui expire en décembre, la DRH nous a annoncé son nouveau plan : remettre à plat sans tabou l'ensemble des accords et usages acquis et ouvrir la discussion sur les sujets revendiqués par les organisations syndicales.

C'est évidemment sceptique que la délégation Solidaires Informatique a donc débuté la réunion paritaire du 9 juillet ! Car si nous sommes enthousiastes à l'idée d'entamer des discussions sur nos revendications portées en NAO sur la qualité de vie au travail, la retraite progressive ou le congé hormonal, nous nous attendions à un rééquilibrage sur des avantages acquis par ailleurs.

Mais point de rééquilibrage, c'est un nouveau hold-up que la direction propose initialement avec, à la clé, des millions d'économie sur notre dos :

- Réduction de l'indemnité télétravail à 1 euro par jour plafonné à 10 euros par mois
- Réduction de la prise en charge des abonnements transport de 70 % à 50 %

L'augmentation modérée des tickets restaurant de 50 centimes proposée (soit 30 centimes de part employeur) ne fait pas le compte. L'ajout de mesurètes, même si elles vont dans le bon sens, ne changera rien à cette négociation.

La CFDT, elle, avait choisi dès le début de quitter la table des négociations, sans discussion préalable en intersyndicale qui aurait pu donner du sens à cette décision.

Solidaires Informatique avec la CFTC et la CGT ont décidé de continuer à porter la voix des salarié-es et à se battre pour conserver nos acquis et gagner de nouveaux droits. Nous n'accepterons pas l'inacceptable mais le risque d'une décision unilatérale de l'employeur sur de nombreux sujets plane et fait peser le risque de mesures non négociées et sans contrepartie.

Nous regrettons donc cette attitude isolée de la CFDT, loin d'une intersyndicale forte, que nous défendons chaque fois dans l'intérêt de tous.

Suite en page 2

Solidaires Informatique pose ses conditions : Nous ne négocierons que sur la base d'un budget global en augmentation pour améliorer les conditions de travail et la rémunération des salariés !

Notre dernière réunion en ligne, ouverte à tous les salariés, a permis d'initier un cahier de revendications que nous avons finalisé avec nos adhérents dont voici les grandes lignes :

TÉLÉTRAVAIL

Solidaires Informatique revendique une indemnité à la hauteur des frais engagés :

- 1 à 4 jours de télétravail : 13 euros
- 5 à 8 jours de télétravail : 26 euros
- 9 à 12 jours de télétravail : 39 euros
- Au-delà de 12 jours : 52 euros

Solidaires Informatique demande l'élargissement de la prime d'installation à l'ensemble du matériel nécessaire à l'accomplissement du télétravail : mobilier, matériel informatique, consommable, ... et la possibilité de pouvoir acquérir dans ce cadre du matériel d'occasion dans un soucis financier et environnemental.

TRANSPORT

Si la direction **décide unilatéralement** de baisser la prise en charge des abonnements de transport en commun, **Solidaires Informatique revendique** :

- Que cette baisse soit conditionnée à la baisse effective de l'assujettissement à charges sociales
- Que cette baisse soit compensée financièrement par un autre dispositif
- Que cette décision soit accompagnée de mesures incitatives aux mobilités douces :
 - o Prime à l'achat de vélo électrique ou mécanique
 - o La possibilité de charger gratuitement batteries vélo et voitures électriques
 - o Augmentation du plafond des indemnités kilométriques vélo
 - o Prime au covoiturage
 - o Parking réservé au covoiturage

MATERNITÉ, PATERNITÉ, ADOPTION, MALADIE

Solidaires Informatique est favorable aux propositions de la direction visant à réduire les conditions d'ancienneté pour le maintien du salaire pour les congés maternité, adoption et paternité.

Nous rappelons nos revendications sur ces thématiques :

- Le maintien du salaire, l'absence de jours de carence et la subrogation des salaires sans condition d'ancienneté pour les arrêts maladies.
- La mise en place de 4 jours enfants malades rémunérés

RETRAITE PARTIEL SENIORS

La direction propose pour les salariés de plus de 62 ans et sur la base d'un temps partiel à 80% :

- la prise en charge par l'employeur des cotisations retraite sur base temps complet
- le calcul de l'indemnité de départ à la retraite sur base temps complet

Solidaires Informatique souhaite que le dispositif proposé soit adossé au dispositif retraite progressive afin de permettre un maintien du revenu.

CONGÉ HORMONAL

La direction propose 6 jours d'absence réservés aux seules salariées déclarées travailleuses handicapées.

Une mesure trop restrictive qui statistiquement devrait concerner de 0 à 1 salariée sur les 1800 femmes présentes dans l'UES.

Solidaires Informatique rappelle qu'il faut en moyenne 7 années pour effectuer un diagnostic d'endométriose avant de pouvoir initier une procédure de reconnaissance RQTH. Ce retard de prise en charge favorise l'aggravation des symptômes et une détérioration de la qualité de vie.

La proposition faite ne correspond donc ni aux besoins, ni à la réalité.

Solidaires Informatique revendique :

- 3 jours par an sans justificatif
- 6 jours par an sur avis médical
- 12 jours par an pour les salariés en situation de RQTH

Les négociations ont repris au mois de septembre, c'est collectivement et non de façon isolé que nous pourrons peser dans ces négociations !



MUTUELLE : L'intersyndicale (sans la CFDT) assigne Inetum

L'augmentation sans précédent des cotisations conjoints et inactifs ne passent toujours pas pour l'intersyndicale (sans la CFDT).

Une première procédure menée par le CSE Central a été initiée pour faire annuler la consultation du mois de janvier. L'audience s'est déroulée en septembre pour un jugement le 9 octobre.

De plus, Les organisations syndicales ont décidé d'assigner Inetum pour non respect de l'accord sur la Prévoyance Santé.

La fédération CFDT a refusé que sa section participe à cette action unitaire. Nous ne nous en étonnons pas mais le regrettons.

C'est d'ailleurs avec peine que les autres syndicats ont

obtenu l'accord de leurs fédérations respectives.

C'est un problème de gouvernance et de démocratie interne que nous ne connaissons pas à Solidaires Informatique.

La section Inetum dispose en effet d'un budget propre, issu des cotisations de ses adhérents, pour mener ses actions. Chez nous, ce sont bien les adhérents de la section qui décident de la répartition de ce budget et des priorités, fixées en Assemblée Générale puis en Conseil Syndical tout au long de l'année.

Ce fonctionnement est notre force, et l'acronyme SUD pour Solidaires, Unitaire et Démocratique porte véritablement du sens dans notre syndicat !

Bye Bye CRA 35 : Pour le meilleur ou pour le pire ?

Le CSEC a été consulté sur le projet de décommissionnement de CRA35, prévu dès le mois de septembre.

L'arrêt de CRA35 est un véritable serpent de mer. Annoncé depuis plusieurs années, repoussé, nous y voilà enfin.

La Direction nous a expliqué que toutes les fonctionnalités existantes dans CRA35 seront reprises dans Chronotime. **Toutes ?** On peut émettre quelques doutes.

Lors de la présentation du projet le 11 juin, le sujet des exports n'a clairement pas été pris en compte, notamment les exports que peuvent utiliser les salariés (CRA, Questionnaire, etc.).

Les exports disponibles depuis Chronotime (activité mensuelle par exemple) sont tout bonnement illisibles et inexploitable. A ce stade, aucune maquette ne nous a été présentée.

De plus, nous craignons que la lourdeur de saisie de chronotime et sa montée en charge n'occasionnent d'importants problèmes de saisie.

Le calendrier du projet semblait d'ailleurs assez flou, avec pour seule certitude la mise en production le 8 septembre 2025. Nous ne savions donc pas comment seraient accessibles la saisie des jours de télétravail, les heures supplémentaires, les arrêts-maladie, les astreintes, le travail de nuit, la compensation Borloo...

Quoi qu'il arrive, on continue sur Chronotime !

En cas de difficulté de saisie, de montée de charge ou d'autres problèmes, il faudra continuer sur Chronotime. Il n'y a pas de retour arrière possible. Le travail des assistantes de paie et de gestion se trouvera forcément alourdi par toutes les difficultés qui seront rencontrées.

Ces difficultés pourraient avoir des conséquences sur le salaire et le versement des différents éléments de paie.

CRA 35 inaccessible à partir du 8 septembre

Le CRA35 tel que vous l'avez soumis est une preuve juridique en cas de litige avec Inetum. **Notre conseil : tant qu'il est accessible, exportez tous vos cras disponibles.** Le bouton « imprimer » permet de recevoir un mail avec le CRA, les annexes, le questionnaire, en utilisant la liste déroulante. N'oubliez pas d'exporter le questionnaire et les annexes éventuelles.

A partir du 8 septembre, seules les assistantes devaient avoir accès à l'historique de tous les CRA35.

Mise à jour : Inetum s'est planté !

Début septembre, la direction a annoncé le report du décommissionnement de CRA35, malgré l'assurance affichée d'une direction présomptueuse.

C'est le signe que nos inquiétudes étaient fondées. Et nos demandes seront-elles enfin entendues ?

**Rejoignez nous dans nos combats, soutenez nos actions !
Et si vous passiez le cap ? Adhérez à Solidaires Informatique :**



Vos interlocuteurs.rices au sein de l'UES Inetum

DSC FRANCE

Vincent Bracchetti
06.70.49.84.93
Franck Auger (adjoint)
06.99.91.88.33

NORD

Guillaume Mahelle (DS)
07.77.39.30.46
Olivier Lefrancq (DS)
06.19.87.58.97
Régis Schafran (DS)
06.52.06.49.98

EST

Christophe Schmeltzer (DS)
06.32.19.07.53

OUEST

Anne Oury (DS)
06.30.49.67.67
Christophe Baudry (DS)
06.88.60.75.20
Sylvia Caron (DS)
06.24.01.26.60
Pascal Guillaume (RS)
06.88.07.71.48

ILE-DE-FRANCE

Murielle Torres Rivas (RS)
06.83.63.28.20
Julien Schiavo (RSS)
07.66.71.77.84

RHÔNE-ALPES

Marc Aubertin (DS)
06.70.40.47.88

SUD-OUEST

Jean-Philippe Calvel (DS)
06.83.44.63.12
Laurent Larrieu (DS)
06.74.20.34.46

MÉDITERRANÉE

Laure Netz (DS)
06.09.34.78.20
Jean-Michel Valers (DS)
06.62.14.25.48

Retrouvez l'intégralité de
nos communications
mensuelles sur le site
Solidaires Informatique
Inetum :

